



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 NOVEMBRE 2020
Délibération n°DEL-2020-0293

OBJET : **Désignation d'un représentant au sein du Comité de Programmation Leader du Parc Naturel Régional de Chartreuse**

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74
Présents : 67
Pouvoirs : 5
Absents : 0
Excusés : 7

Acte rendu exécutoire
après transmission en
Préfecture le

3/12/2020

et affichage le

3/12/2020

Secrétaire de séance :
Régine MILLET

Le 23 novembre 2020 à 18h30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 17 novembre 2020.

Présents : Henri BAILE, Laurence THERY, Claude BENOIT, Françoise MIDALI, Patrick BEAU, Coralie BOURDELAIN, Roger COHARD, Régine MILLET, Philippe LORIMIER, Annick GUICHARD, Christophe BORG, Sidney REBBOAH, Julien LORENTZ, François BERNIGAUD, Olivier SALVETTI, Cédric ARMANET, Patrick AYACHE, Patricia BAGA, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Ingrid BEATINI, Dominique BONNET, Alexandra COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Annie FRAGOLA, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Vincent GOUNON, Alain GUILLUY, Anna-Maria HAJENLIAN, Mylène JACQUIN, Alain JOLLY, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Sylvain MICHALIK, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Franck SOMME, Christophe SUSZYLO, Annie TANI, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK Jean-Luc FILLON

Pouvoir : Jean-François CLAPPAZ à Claude BENOIT, Anne-Françoise BESSON à Sidney REBBOAH, Brigitte DULONG à Nelly GADEL, François STEFANI à Henri BAILE, Youcef TABET à Ilona GENTY

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 4.8 du règlement intérieur du conseil communautaire,

Monsieur le Président expose que le syndicat mixte du Parc Naturel Régional de chartreuse porte le programme européen de développement rural Leader pour la période 2014-2020. Ce programme est piloté par un Comité de Programmation, qui a pour tâche principale la sélection des opérations qui feront l'objet d'un Financement Leader. Ce comité, appelé à se réunir quatre à cinq fois par an, est composé de représentants issus de la sphère privée et de représentants issus de la sphère publique où l'ensemble des intercommunalités du territoire du parc est représenté.

A ce titre, la communauté de communes Le Grésivaudan dispose d'un siège de représentant.

Ainsi, il convient de procéder à la désignation d'un représentant pour siéger au Comité de Programmation Leader du Parc Naturel Régional de Chartreuse.

Les personnes pouvant se porter candidates sont les conseillers communautaires titulaires.

Monsieur Julien LORENTZ s'est porté candidat.

Une seule candidature ayant été déposée, cette désignation prend effet immédiatement, conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, après en avoir donné lecture.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 23 novembre 2020

Le Président,
Henri BAILE

